



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DES OUTRE-MER

Liberté
Égalité
Fraternité



VADÉMÉCUM

► Doctrine à l'usage
des services d'incendie
et de secours



2^e édition
Janvier 2023



DIRECTION GÉNÉRALE
DE LA SÉCURITÉ CIVILE
ET DE LA GESTION DES CRISES



MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
ET DES OUTRE-MER

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction générale
de la sécurité civile
et de la gestion des crises

VADÉMÉCUM

La doctrine à l'usage
des services d'incendie et de secours

DSP/SDDRH/BDFE/ JANVIER 2023

2^{ème} édition

Ce vademécum a été réalisé en 2021 sous la direction de Djamel FERRAND et Christophe PERDRISOT du bureau en charge de la doctrine, de la formation et des équipements, avec le concours de :

Franck BRIEND (SDIS 85), Stéphane CALIMACHE (SDIS 19), Anaïs GAUTIER (ENSOSP), Philippe HARGUINDEGUY (SDIS 33), Angélique LEBORGNE (BDFE), Philippe MARILLEAU (SDIS 78), Nicolas MARILLET (BOMSIS), Francis MAGNOLINI (BDFE), Yannick MORIAU (EMIZ Sud-ouest), Smaine SEDDIKI (BDFE), Yvon STORTZ (BDFE), Guillaume TURCI (SDIS 68), Bertrand VIDOT (IGSC).

Comité de validation : Frédéric PAPET (DSP), Isabelle MERIGNANT (SDDRH), Emmanuel JUGGERY (SDDRH), François GROS (chef du BDFE)

Reproduction des textes autorisée pour les services d'incendie et de secours dans le cadre de la mise en œuvre de la doctrine et de la formation des sapeurs-pompiers.

L'utilisation des illustrations est soumise à une autorisation de l'auteur.

© DGSCGC – 2^{ème} édition – ISBN : 978-2-11-16785-5 - Dépôt légal : Janvier 2023

DIRECTION DES SAPEURS-POMPIERS
Sous-direction de la doctrine et des ressources humaines
Bureau de la doctrine, de la formation et des équipements

Préface

La mise en place d'une culture de la sécurité dans les SIS s'est accompagnée d'une révision des procédures opérationnelles basées sur l'analyse des différents cas d'usage rencontrés lors des opérations initiant la notion de doctrine opérationnelle.

Apparue en 2016, elle a imposé un changement de paradigme, quant au regard porté par les services d'incendie et de secours sur leur littérature métier.

La doctrine, inscrite dans une démarche d'amélioration continue, a pour objet de transmettre à tous les acteurs, les bonnes pratiques opérationnelles afin de faire progresser de manière efficace les services d'incendie et de secours.

Tel est l'esprit porté par la direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises, tel doit être l'esprit de sa déclinaison dans les territoires.

Ce vadémécum a vocation à être porté à la connaissance de l'ensemble de vos personnels impliqués dans la mise en œuvre de la doctrine et la gestion des interventions.

Je vous invite également à contribuer à la rédaction de partages d'expérience afin de favoriser l'amélioration des guides de doctrine.

**Le préfet, directeur général
de la sécurité civile
et de la gestion des crises**

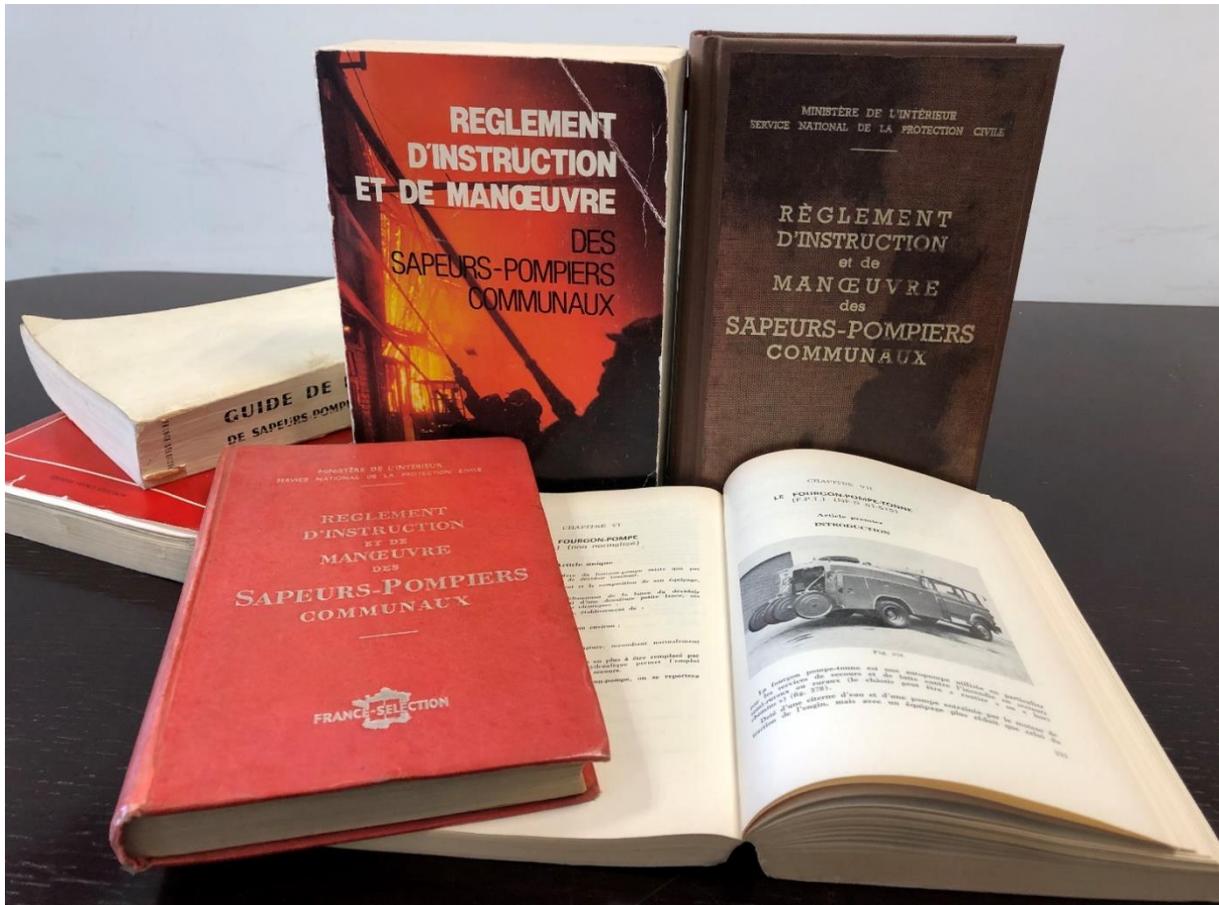

Alain THIRION

Table des matières

Préface	5
Table des matières	7
CHAPITRE 1- L'évolution de la littérature au profit des sapeurs-pompiers	9
1. Une réponse opérationnelle longtemps construite grâce à la formation ...	9
1.1. Le règlement d'instruction et de manœuvre à l'usage des sapeurs-pompiers communaux.....	10
1.2. Les guides nationaux de référence	11
2. Une documentation diverse et variée.....	11
2.1. Les notes d'information opérationnelle	11
2.2. Les flash infos sécurité.....	12
2.3. Les partages d'informations accident en service.....	12
2.4. Les bibliothèques des pratiques des SIS.....	13
2.5. Les vadémécums.....	13
3. De la formation vers la doctrine : Une évolution nécessaire.....	14
CHAPITRE 2- La doctrine.....	17
1. Le cadre juridique.....	17
2. L'élaboration de la doctrine	18
2.1. L'analyse du besoin	19
2.2. La conception des documents	20
3. Les documents de doctrine	20
3.1. Les guides de doctrine opérationnelle.....	21
3.2. Les guides de techniques opérationnelles.....	22
3.3. Les partages d'information opérationnelle.....	22
4. La doctrine et la formation.....	22
5. La doctrine et les équipements.....	24

6. L'évolution de la doctrine	24
CHAPITRE 3 - La doctrine à l'usage des territoires	27
1. Un outil au profit des intervenants	27
1.1. Une application avec discernement.....	27
1.2. Une réponse adaptée à la situation.....	28
2. Un outil pour la construction de la réponse opérationnelle.....	29
2.1. La construction de la réponse opérationnelle.....	29
2.2. Une déclinaison locale si nécessaire.....	30
2.3. L'appropriation des documents de doctrine.....	31
3. La formation des personnels	33
4. Le choix des équipements.....	34
5. Une cartographie de la documentation adossée à une bibliothèque	34
ANNEXE A – Abréviations utilisées dans ce vademécum	37
ANNEXE B– Plan des guides de doctrine.....	39
ANNEXE C – Architecture du corpus doctrinal.....	43
ANNEXE D – Références bibliographiques.....	47

CHAPITRE 1- L'évolution de la littérature au profit des sapeurs-pompiers



© Djamel Ferrand – DGSCGC

La transmission du savoir et des connaissances dans les corps de sapeurs-pompiers initialement basée sur la transmission orale et la reproduction du geste a progressivement évolué vers la culture de l'écrit.

1. Une réponse opérationnelle longtemps construite grâce à la formation

Afin de faire face à l'évolution permanente des risques et des menaces, plusieurs types de documents sont venus, au fil du temps, guider l'action des services d'incendie et de secours.

Dans le même temps, l'acte pédagogique appelé « instruction », centré sur la tâche et dispensé par un instructeur a fait sa mue.

Recentré sur l'individu et les compétences qu'il détient, il vise désormais à permettre à l'apprenant d'acquérir de nouvelles capacités qui viendront enrichir les compétences qu'il mobilise en situation opérationnelle.

1.1. Le règlement d'instruction et de manœuvre à l'usage des sapeurs-pompiers communaux

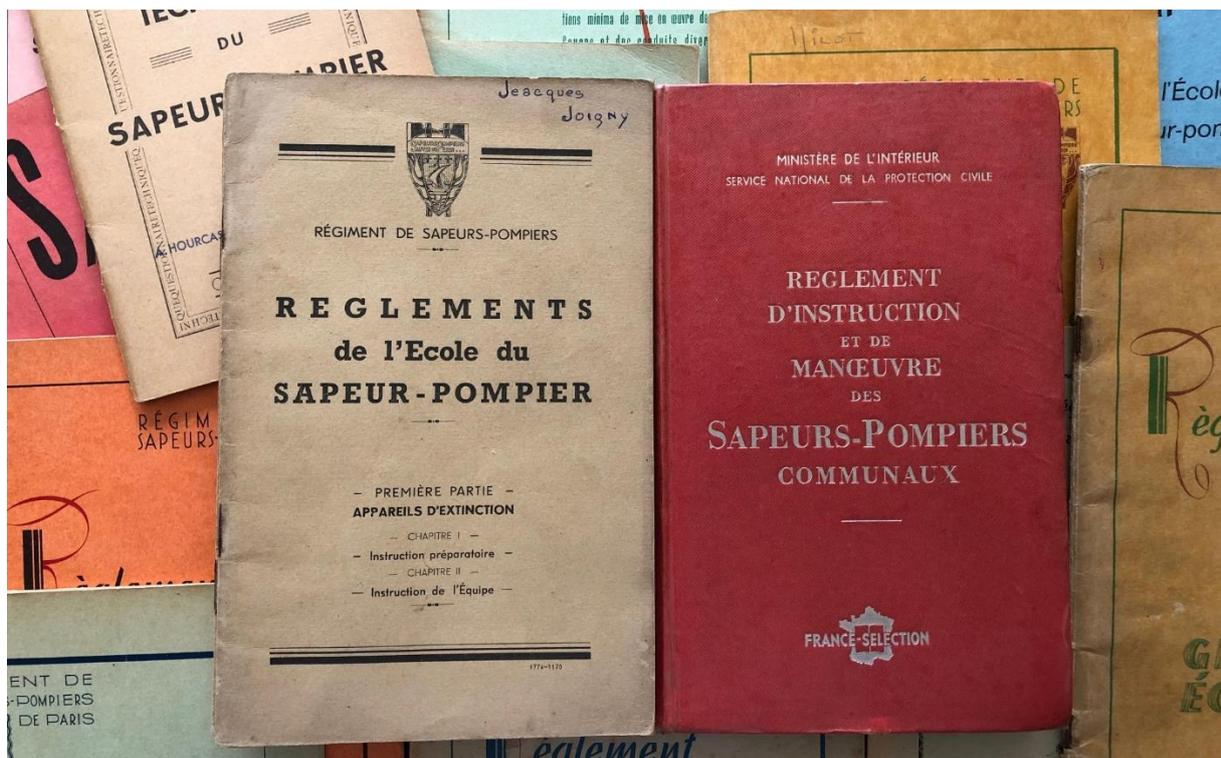
Document de 1 400 pages environ, le règlement d'instruction et de manœuvre à l'usage des sapeurs-pompiers communaux (RIM) a longtemps constitué l'outil de référence technique et réglementaire des sapeurs-pompiers en matière de techniques d'intervention et de matériels.

Ce document était en réalité une compilation des règlements du Régiment de sapeurs-pompiers de Paris.¹ La quatrième édition, dernière mise à jour de ce manuel, a été annexée à l'arrêté du 1^{er} février 1978².

Comme son nom l'indique cet ouvrage était destiné en premier lieu à la formation (*instruction*) des personnels et à la mise en œuvre des matériels (*manœuvres*).

Pour certaines générations de sapeurs-pompiers, ce livre a été le document de référence durant toute leur carrière, notamment pour la préparation aux examens et aux concours.

Aussi pertinent qu'ils aient pu être, bon nombre d'éléments spécifiques à la BSPP (engins, matériels, techniques, etc.) se sont rapidement révélés inadaptés à l'environnement, notamment bâtiminaire, aux effectifs des corps, et à la structure des effectifs et des statuts des personnels des SIS.



© Djamel Ferrand – DGSCGC



L'évolution des publications a conduit à abroger certaines parties du RIM entraînant une perte de cohérence de ce référentiel.

¹ La première version du RIM a été annexée à un arrêté du 3 novembre 1953.

² Il n'a pas fait l'objet, depuis cette date, d'une nouvelle réédition. En janvier 2010, France-sélection publie une version précisant les parties abrogées.

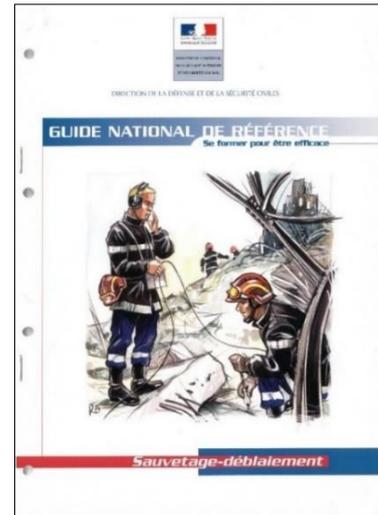
1.2. Les guides nationaux de référence

En 1999, des arrêtés instaurent la mise en place des guides nationaux de référence (GNR). Ces GNR se substituent progressivement aux différents chapitres du RIM. Ces documents s'articulent autour de trois volets :

- la formation ;
- les équipements ;
- les pratiques opérationnelles.

A chaque parution des arrêtés fixant les GNR, des parties du RIM étaient abrogées.

Ces documents essentiellement rédigés sous le prisme de la formation portent sur la définition des emplois et des formations plutôt que sur les activités opérationnelles proprement dites.



De plus, les domaines étudiés concernent plus particulièrement les spécialités émergentes, peu décrites dans le RIM (GRIMP, secours subaquatiques, cynotechnie, risques chimiques, etc.) et non les activités du cœur de métier dites de tronc commun (incendie, secours aux personnes et protection des biens et de l'environnement).³

En 2019, une réforme est venue conforter les orientations prises en 2013. Un arrêté unique relatif aux formations des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires institue les documents nationaux qui encadrent la formation des sapeurs-pompiers. Dès lors, chaque formation aux emplois opérationnels ou d'encadrement et chaque formation de spécialité fait l'objet d'un référentiel national d'activités et de compétences (RNAC) et d'un référentiel national d'évaluation (RNE) ou, à titre transitoire, d'un guide national de référence (GNR).



Les GNR seront progressivement remplacés par des référentiels nationaux d'activités et de compétences et des référentiels nationaux d'évaluation. Les GNR ne sont plus annexés à un arrêté spécifique.

2. Une documentation diverse et variée

Les services d'incendie et de secours ont à leur disposition des documents produits par les différents services de la direction générale de la sécurité civile, qui sont venus compléter, amender le règlement d'instruction et de manœuvre et/ou les guides nationaux de référence.

Ces productions prennent différentes formes en fonction du ou des sujets traités.

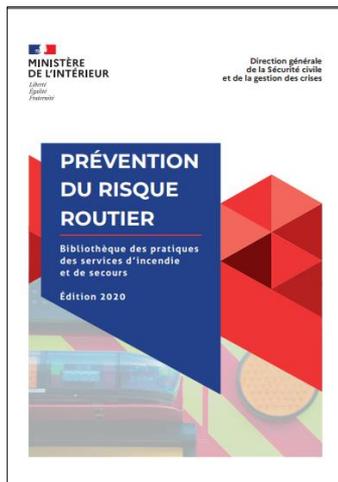
2.1. Les notes d'information opérationnelle

Ces notes d'information opérationnelle (NIO) d'une ou plusieurs pages ont eu vocation à éclairer de manière prescriptive les SIS sur des risques émergents ou des précautions à prendre dans un domaine, souvent à la suite d'un accident :

- feux de véhicule automobile suite à l'explosion d'une VL au GPLc à Feyzin (69) (1999) ;

³ A l'exception toutefois de la parution, depuis 1999, de quatre guides nationaux de référence (ARI, LSPCC, établissements de lances, explosion de fumées-embrassement généralisé éclair).

2.4. Les bibliothèques des pratiques des SIS



Ces recueils ont pour objet de constituer un outil à destination des services d'incendie et de secours afin de les aider à construire ou mettre à jour leurs plans d'action, par exemple un plan de prévention du risque routier.

Ce ne sont pas des documents dont il convient de suivre l'ensemble des items, mais qui illustrent les pratiques recensées au sein des SIS qui ont bien voulu partager sur un sujet.

Ainsi, sur la base de sa propre analyse des risques, il appartient à chaque SIS d'identifier et de mettre en œuvre les actions de prévention issues de la bibliothèque qui lui semblent les plus adaptées.

2.5. Les vadémécums



Ce sont des recueils contenant des renseignements sur les règles d'un art ou d'une technique à observer ou sur une conduite à suivre et que l'on garde sur soi ou à portée de main pour le consulter.

Ces documents, à l'instar de celui-ci, servent de cadre afin de permettre à tout à chacun de comprendre l'esprit de la rédaction des documents produits par la DGSCGC.

2.6. Les mémentos

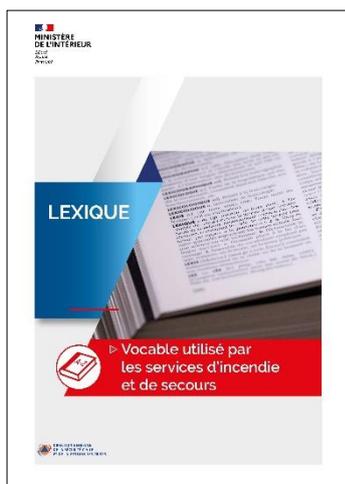


Le memento est un ouvrage où est regroupé l'essentiel des notions à connaître sur un sujet ou un ensemble de sujets.

Il a pour but également de préciser et d'harmoniser une organisation et peut être composé d'une partie théorique et d'une partie pratique, cette dernière étant rédigée sous forme de fiches didactiques et facilement consultables.

Ce document a pour destination première d'aider le lecteur dans ses démarches. Il est souvent utilisé pour des questions d'ordre opérationnel.

2.7. Les lexiques



Ce sont des dictionnaires des termes employés dans une science, dans une technique particulière, un domaine spécialisé.



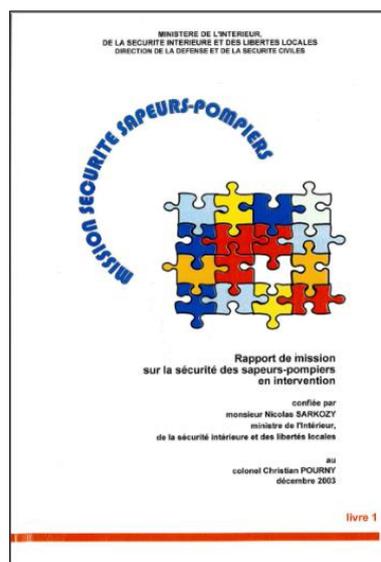
Les ordres d'opérations, les plans, les rapports sont également des sources utiles pour les SIS.

3. De la formation vers la doctrine : Une évolution nécessaire

La prise en compte de nouveaux risques (EF-EGE, GPL, risques biologiques, ...), l'évolution des structures urbaines ou rurales, de la modernisation des outils de travail..., ont profondément modifié l'approche des services d'incendie et de secours pour le traitement des interventions dans un environnement en perpétuelle évolution.

En parallèle, le début des années 2000 est marqué par une prise de conscience des risques professionnels chez les sapeurs-pompiers. En 2002, deux accidents causant la mort de cinq sapeurs-pompiers à Neuilly sur Seine en septembre et de cinq sapeurs-pompiers à Loriol en novembre, vont être le déclencheur d'un groupe de travail national sur la sécurité des sapeurs-pompiers.

Les travaux débouchent sur un nombre important de préconisations synthétisées dans « le rapport de mission sur la sécurité des sapeurs-pompiers en intervention »⁴ remis en 2004 au ministre de l'Intérieur.



Ce rapport préconise une approche selon deux axes :

- une culture générale sur la sécurité ;
- des mesures sécuritaires pour chaque domaine d'intervention.

⁴ Connu également sous le nom de « rapport Pourny » du nom du chef de l'inspection de la sécurité civile, le colonel Christian Pourny.

L'ensemble des préconisations devait être repris dans les nouveaux documents de référence des pratiques professionnelles pour déboucher sur un schéma directeur de prévention des accidents incluant la problématique doctrine/formation.

Ainsi, la mise en place d'une culture de la sécurité dans les SIS s'est accompagnée d'une révision des procédures opérationnelles basée sur :

- l'analyse des différents cas d'usage rencontrés sur opération ;
- les réponses à apporter en termes de doctrines et de procédures opérationnelles.

Ces évolutions entraînent un regard et des attentes différents sur la littérature professionnelle de la part des SIS, leur permettant de construire une réponse opérationnelle locale.

Cette littérature est complétée périodiquement par des notes issues des services de la direction générale de la sécurité civile.

En décembre 2018, une note sur la doctrine applicable aux sapeurs-pompiers est transmise à l'ensemble des acteurs de la profession.

CHAPITRE 2- La doctrine



© Djamel Ferrand – DGSCGC

La doctrine permet aux services d'incendie et de secours d'organiser, dans un cadre commun, leur réponse opérationnelle. Elle contribue à la réflexion du commandant des opérations de secours pour conduire son raisonnement tactique.

Régulièrement mise à jour, elle intègre la complexité des évolutions technologiques et sociétales auxquelles sont confrontés les services de secours. Elle doit capitaliser les acquis de l'expérience et de l'histoire pour se tourner vers l'avenir. En permanente évolution, elle couvre un champ très vaste, allant de l'activité courante jusqu'aux procédures particulières.



La doctrine constitue un état de l'art à un instant donné.

1. Le cadre juridique

La doctrine opérationnelle relève de la **compétence de l'État**⁵: « L'État est garant de la cohérence de la sécurité civile au plan national. Il en définit la doctrine et coordonne ses moyens ». Elle est applicable aux sapeurs-pompiers professionnels et volontaires⁶.

⁵ En application de l'article L112-2 du code de la sécurité intérieure

⁶ En application de l'article L 723-6 du code de la sécurité intérieure et de l'article 3 du décret 90-850 du 25 septembre 1990 portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels

L'élaboration de la doctrine en matière de sécurité civile relève des compétences de la direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises.

En effet, le décret n°2013-728 du 12 août 2013 modifié portant organisation de l'administration centrale du ministère de l'intérieur et du ministère des outre-mer précise que :

*« le directeur général de la sécurité civile et de la gestion des crises est chargé de garantir la cohérence de la sécurité civile au plan national, d'en définir la doctrine et d'en coordonner les moyens. Il dispose notamment de la direction des sapeurs-pompiers qui assure la cohérence et **définit la doctrine appliquée aux services territoriaux d'incendie et de secours**, élabore les textes régissant les corps des sapeurs-pompiers et pilote la formation des officiers de sapeurs-pompiers ».*



© Bastien Guerche – DGSCGC

2. L'élaboration de la doctrine

Elaborée avec le concours de référents des SIS et d'experts, la doctrine opérationnelle fait partie des **actes de droit souple**.⁷

Le Conseil d'État définit les actes de droit souple de la manière suivante :

- ils ont pour objet de modifier ou d'orienter les comportements de leurs destinataires en suscitant, dans la mesure du possible, l'adhésion de ces derniers ;
- ils ne créent pas par eux-mêmes de droits ou d'obligations pour leurs destinataires ;
- ils présentent cependant, par leur contenu et leur mode d'élaboration, un degré de formalisation et de structuration qui les apparente aux règles de droit. Il s'agit de documents officiels à caractère institutionnel, contrairement aux règles morales par exemple.

⁷ Etude annuelle du Conseil d'Etat de 2013

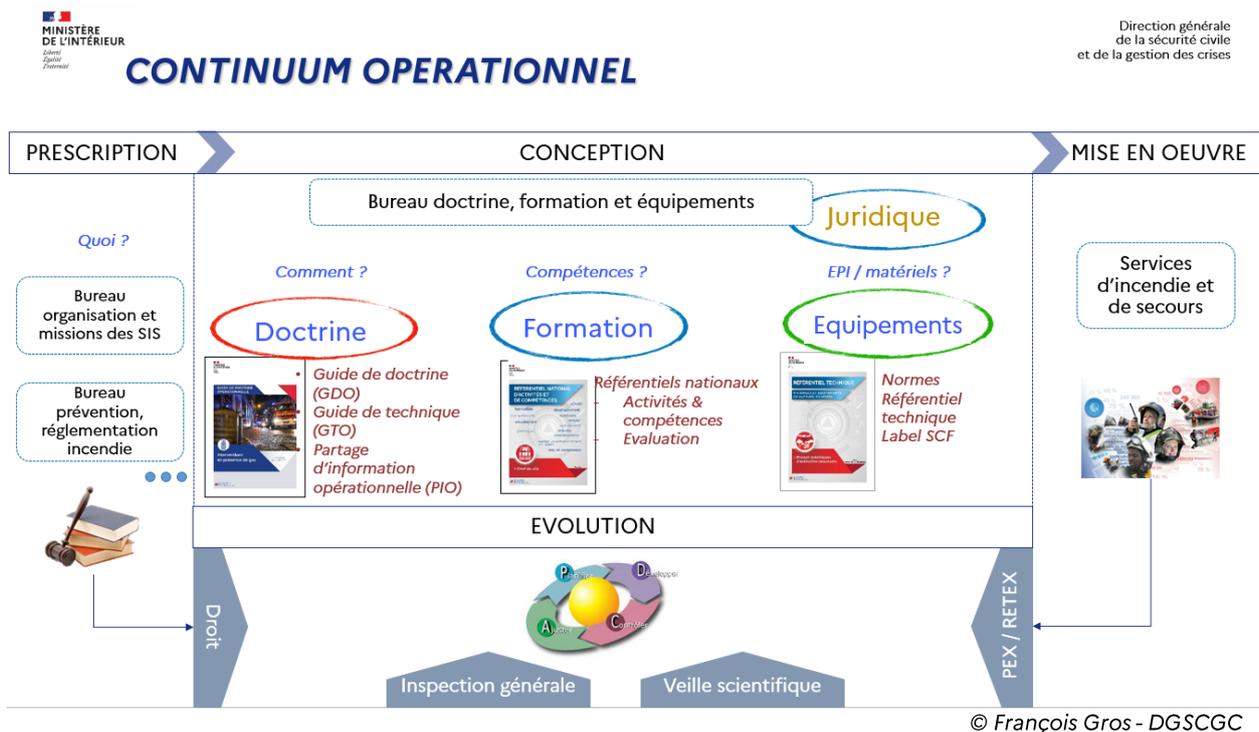
Le droit souple n'échappe pas au contrôle du juge administratif, qui considère ces différentes productions comme des « documents de portée générale »⁸. Si elle ne constitue pas un corpus contraignant au sens strict, la doctrine reste donc inévitablement une référence opposable soumise au pouvoir d'appréciation du juge.

La doctrine est intangible mais l'action qui en découle est adaptable. Elle doit être mise à jour en fonction de l'évolution des risques et des menaces, de l'état des connaissances et des retours d'expériences.

2.1. L'analyse du besoin

Divers facteurs sont à l'origine de la conduite de travaux de doctrine :

- l'actualisation du cadre opérationnel existant (règlement d'instruction et de manœuvre, transposition des éléments de doctrines initialement déclinés dans les guides nationaux de référence, ...);
- l'évolution des missions ;
- l'émergence d'un nouveau risque ou d'une nouvelle menace ;
- l'évolution des connaissances scientifiques et techniques ;
- l'évolution normative notamment dans le domaine des matériels et équipements ;
- l'exploitation des partages et retours d'expérience.



© François Gros - DGSCGC

Avant d'initier ces travaux, trois questions se posent :

- la réponse à apporter relève-t-elle de la doctrine ?
- la problématique entre-t-elle dans le champ des missions des SIS (analyse conduite avec le BOMSIS) ?
- la prise en compte du sujet aura-t-elle un impact sur des périmètres tels que :
 - la formation : référentiels nationaux activités-compétences et évaluation ?
 - les équipements : référentiels techniques du label de sécurité civile ?
 - le cadre juridique : décret ou arrêté en vigueur ?

⁸ Conseil d'Etat, arrêt de section Gisti du 2 juin 2020

2.2. La conception des documents

Pour élaborer la doctrine et déterminer les techniques opérationnelles associées, la DGSCGC mobilise un réseau de référents des SIS et d'experts du domaine concerné en veillant à :

- assurer une représentation territoriale des différentes zones de défense ;
- assurer la représentativité des différentes catégories de SIS et des unités militaires investies à titre permanent de missions de sécurité civile.

La participation des SIS à la conception des documents de doctrine revêt une importance capitale.

3. Les documents de doctrine

Le corpus doctrinal, qui s'organise sous la forme d'une bibliothèque de la sécurité civile, propose plusieurs types de documents ayant des finalités différentes.



Les documents de doctrine n'ont pas vocation :

- à proposer un dispositif opérationnel type pour la gestion des interventions ;
- à détailler des phénomènes opérationnels et leur stratégie de lutte ;
- à détailler des techniques opérationnelles ;
- à servir les particularités de tel ou tel service d'incendie et de secours.

mais bien d'être transposables à tous les territoires.

Les actions de formation des sapeurs-pompiers, y compris les formations d'adaptation aux risques locaux, sont organisées conformément à la doctrine. Les guides de doctrines ont vocation à être utilisés dans la formation des différents échelons de la chaîne de commandement à travers des mises en situation pratiques. Ils permettent de comprendre l'action et de donner du sens à la formation.

Les documents de doctrine servent de référence dans l'élaboration :

- des référentiels nationaux d'activités et de compétences ;
- des référentiels techniques constituant le label de sécurité civile française et ayant pour objectif l'amélioration des équipements de protection et des matériels utilisés par les sapeurs-pompiers.

3.1. Les guides de doctrine opérationnelle

Les guides de doctrine opérationnelle (GDO) sont des documents qui ont pour objectifs :

- d'aider les services d'incendie et de secours à construire leur réponse opérationnelle à partir de règles communes ;
- de permettre au commandant des opérations de secours (COS) de construire son raisonnement tactique ;
- de concourir à la sécurité des intervenants.

Il existe deux types de guides de doctrines opérationnelles à savoir :

- **les guides de doctrine généraux** qui définissent les dispositions communes et transverses capables de s'adapter à tous types de situation et applicables par tous les SIS.

Exemples :

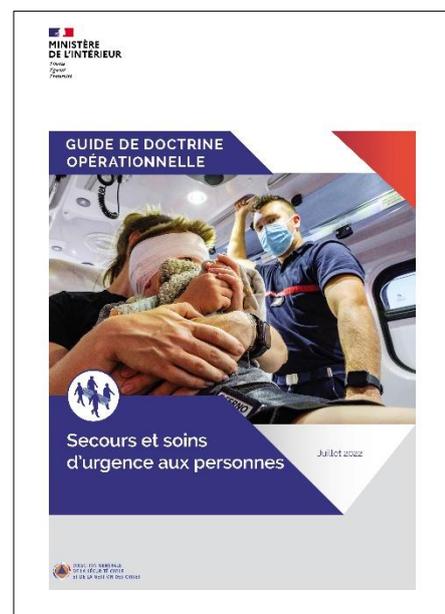
- exercice du commandement et conduite des opérations ;
- prévention des risques liés à la toxicité des fumées.



- **les guides de doctrine spécifiques** qui définissent la stratégie à mettre en œuvre propre à un environnement opérationnel ou un risque particulier préalablement identifiés.

Exemples :

- feux de forêts et d'espaces naturels ;
- interventions en milieux périlleux et montagne ;
- interventions en milieu agricole.



3.2. Les guides de techniques opérationnelles

Les guides de techniques opérationnelles (GTO) ont pour objectif de mettre à disposition des services d'incendie et de secours des méthodes et techniques opérationnelles communes nécessaires à la réalisation des missions.

Elles ne sont pas propres à un environnement ou à un risque unique. Le COS garde toute latitude pour adapter leur emploi à la réalité du terrain, la prudence et le bon sens devant guider son action.

Exemples :

- sauvetages et mises en sécurité ;
- lutte contre les feux de forêts et d'espaces naturels ;
- engagement en milieu vicié ;
- secours en milieux périlleux et montagne.



3.3. Les partages d'information opérationnelle

Les partages d'information opérationnelle (PIO) ont pour objectif d'informer de manière synthétique et rapidement les SIS d'une problématique nouvelle ou ponctuelle.

Les informations contenues dans les PIO ont vocation à être intégrées ultérieurement dans les guides de doctrine opérationnelle.

Exemples :

- lutte contre l'incendie dans les stockages de copeaux de bois ;
- participation des SIS à la montée en puissance de la vaccination.



4. La doctrine et la formation

Les dispositions de l'arrêté du 22 août 2019 relatif aux formations des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires, en prévoyant que « les formations de sapeurs-pompiers sont organisées conformément à la doctrine élaborée par le ministre chargé de la sécurité civile, en particulier les guides de doctrine opérationnelle et les guides de technique opérationnelle » consacrent les organismes de formation⁹ comme le vecteur prioritaire de diffusion de la doctrine.

La référence aux documents de doctrine est inscrite dans les référentiels nationaux d'activités et de compétences, qui progressivement remplacent les guides nationaux de référence.

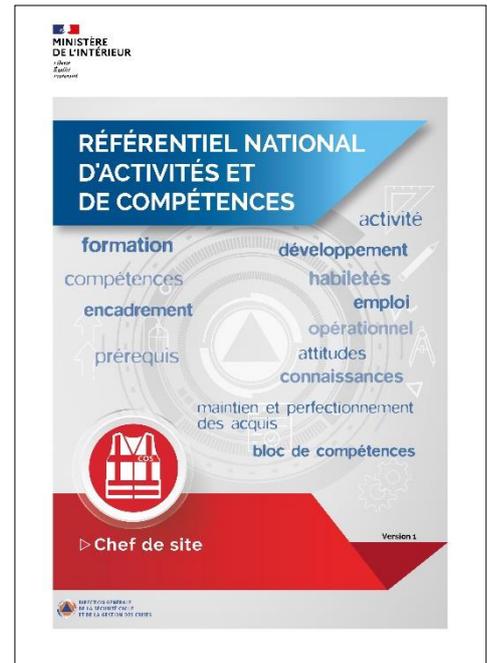
⁹ L'école nationale supérieure des officiers de sapeurs-pompiers (ENSOSP), l'école d'application de sécurité civile (EcASC), les services d'incendie et de secours, le centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) et les unités militaires investies à titre permanent de missions de sécurité civile.

Les référentiels nationaux d'activités et de compétences concernent toutes les catégories de formations :

- la formation d'intégration ou initiale ;
- la formation de professionnalisation ou de perfectionnement ;
- la formation de spécialités ;
- la formation de maintien et de perfectionnement des acquis.

La montée en compétence d'un agent se traduit par le développement ou l'adaptation de ses connaissances, de ses habiletés et de ses attitudes.

Le maintien des compétences se réalise au travers des formations de maintien et de perfectionnement des acquis.



La mise en œuvre, en intervention, de tout ou partie des techniques décrites dans les guides de techniques opérationnelles repose en premier lieu sur une déclinaison qui tient compte des moyens locaux. La maîtrise de ces techniques nécessite une formation initiale et des formations de maintien et de perfectionnement des acquis régulières.



© Bastien Guerche – DGSCGC

5. La doctrine et les équipements

Le concept du continuum opérationnel conduit à déterminer les équipements de protection individuelle et les matériels les plus performants pour réaliser en toute sécurité les missions de sécurité civile.

A cette fin, la direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises a créé, par arrêté en date du 4 juillet 2017, le label de sécurité civile française.

Cette démarche participative, qui associe les utilisateurs, les fournisseurs et les organismes de contrôle agréés, vise à faire émerger l'expression harmonisée du besoin des utilisateurs. La standardisation qui en découle permet une industrialisation des processus, une massification des achats et une maîtrise des coûts d'acquisition et de détention.

Les référentiels techniques du label de sécurité civile française permettent d'acquérir des produits ou des services destinés aux services d'incendie et de secours, les mieux adaptés aux missions et à la doctrine opérationnelle en décrivant :

- les dispositions juridiques et références normatives ;
- les caractéristiques techniques ;
- les descriptions générales ;
- l'application de la politique du soutien sanitaire en opération ;
- les objectifs dictés par la doctrine opérationnelle nationale ;
- la multi-opérabilité des équipements spécifiques aux missions des sapeurs-pompiers.

A titre accessoire, les produits et les services labellisés permettent la promotion du savoir-faire des industriels, qui répondent aux exigences de la sécurité civile française.

En libre accès, les référentiels techniques sont publiés sur le site internet du ministère de l'intérieur.

Ils sont révisés régulièrement en fonction des évolutions normatives, technologiques, réglementaires ou des retours d'expérience des utilisateurs.



Les produits labellisés garantissent aux acheteurs un haut niveau de performance technique, une économie d'ingénierie de définition du besoin, une garantie de conformité lors des opérations de réception et une parfaite adéquation avec la politique de santé, sécurité et qualité de vie en service (SSQVS).

6. L'évolution de la doctrine

Si, la doctrine est une « *manière commune de voir les choses* », c'est aussi un « *ensemble de principes fixes, mais à appliquer d'une façon variable, suivant les circonstances* », elle nécessite une évolution de son contenu dans l'objectif de tenir compte des expériences vécues et des nouveaux apports de connaissances.

La pratique du retour d'expérience détermine notamment les écarts entre les principes définis par la doctrine et la réalité de leur mise en œuvre en milieu opérationnel. Plus l'écart est important, plus les principes nécessitent une réflexion sur les conditions de leur mise en œuvre et de leur adaptation.

L'analyse des pratiques professionnelles, que le retour d'expérience permet de décrypter lors des interventions, contribue à rendre compte de la pertinence des documents de doctrine ou de faire émerger le besoin de leur évolution. Deux cas importants sont à distinguer sur les liens qui unissent la doctrine au retour d'expérience.



© Bruno Lemaitre - DGSCGC

Le premier cas se caractérise par le fait que la majorité des partages d'expérience et des retours d'expériences réalisés par les services d'incendie et de secours intègrent dans leurs colonnes les références doctrinales et réglementaires en vigueur en fonction de la nature de l'intervention. Ces références permettent de rappeler les bonnes pratiques mises en œuvre dans le cadre de l'intervention analysée et d'en légitimer la pratique et son efficacité opérationnelle.

L'absence d'écarts constatés entre ces principes et leur mise en œuvre confirme la pertinence de son usage. La référence à la doctrine nationale conduit également au maintien de la connaissance de la doctrine et des règlements auprès des agents qui sont destinataires des partages d'expériences et des retours d'expériences.

Le PEX/RETEX a donc une double fonction qui consiste à légitimer un usage de la pratique par son analyse et à maintenir une connaissance des fondamentaux par une contextualisation concrète de leur mise en œuvre en opération.

C'est le rôle de création de la connaissance qui est traditionnellement dévolue au retour d'expérience. Le second cas concerne le rôle du retour d'expérience lorsque l'analyse d'une situation révèle un écart important entre les principes et leur mise en œuvre dans la réalité de l'intervention.

Il arrive bien souvent que les intervenants aient à « sortir du cadre conventionnel » pour adapter leurs actions à la mission de secours dans le souci de préserver au mieux la sécurité des victimes et des intervenants.



Un cas isolé ne permet pas d'identifier une défaillance de la doctrine au regard d'une situation et ne peut justifier son adaptation.

C'est le principe même des actions conduites en situation d'urgence impliquant de s'adapter au contexte et à sa singularité. En revanche, l'occurrence d'un même écart constaté dans la réflexion de plusieurs partages et retours d'expériences suffit à juger nécessaire cette évolution pour une meilleure adaptation de la doctrine nationale à la réalité des situations opérationnelles dans les départements.

De cette façon, le travail de réactualisation de la doctrine nationale appartient à tous et chacun y contribuera par son analyse fine et pertinente de sa pratique professionnelle et opérationnelle.

C'est la raison pour laquelle le partage, la diffusion et la centralisation des documents de partages d'expériences et de retours d'expérience issus des services d'incendie et de secours permet de mieux identifier ces phénomènes d'occurrences et de réactualiser régulièrement les principes fondamentaux de la doctrine nationale.

Constater des écarts récurrents dans l'application opérationnelle des principes de doctrine



Réactualiser les principes de doctrine à la réalité des interventions

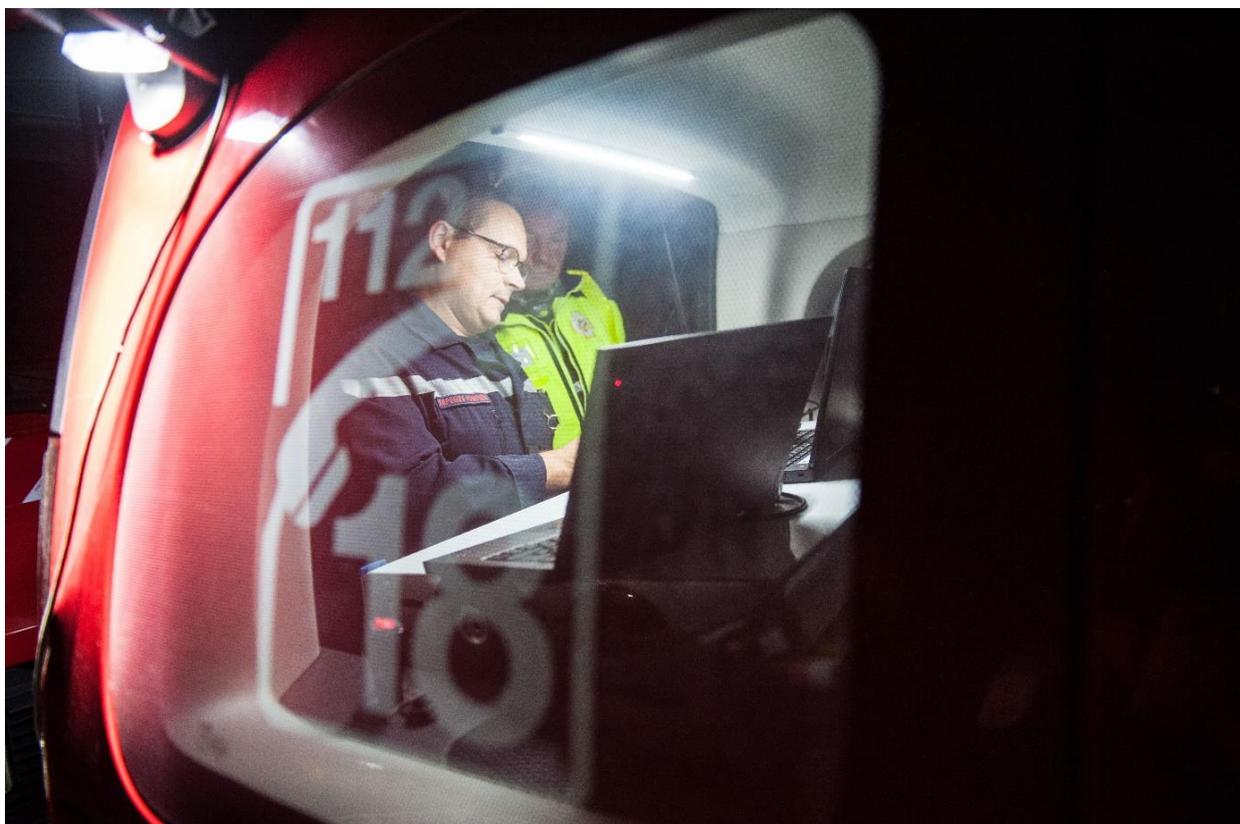
© Anais Gautier - ENSOSP

Cette diffusion nationale des PEX et RETEX contribue également à valoriser l'intérêt des documents de doctrine nationale produits pour leur efficacité en opération et facilite leur appropriation par l'ensemble des acteurs des SIS et plus largement de la sécurité civile.



La doctrine a pour objectif l'uniformisation et la cohérence des modes d'intervention sur l'ensemble du territoire, ainsi que l'interopérabilité des SIS.

CHAPITRE 3 - La doctrine à l'usage des territoires



© Bastien Guerche – DGSCGC

1. Un outil au profit des intervenants

La doctrine à l'usage des services d'incendie et de secours doit permettre au commandant des opérations de secours de concevoir son action autour de principes établis par l'expérience et par l'analyse des conditions d'engagement opérationnel.

1.1. Une application avec discernement

Pour le Maréchal Ferdinand Foch, la doctrine est une « *manière commune de voir les choses* » c'est aussi un « *ensemble de principes fixes, mais à appliquer d'une façon variable, suivant les circonstances* ».

Seul le terrain commande, chaque situation opérationnelle présente des particularités.

Penser qu'il est possible de prévoir un cadre théorique unique applicable en tous lieux, et en toutes circonstances n'est pas pertinent. La doctrine ne doit pas être un carcan intellectuel qui inhibe la faculté d'adaptation des personnels.

La décision de s'écarter des orientations données par les documents de doctrine relève de l'exercice du pouvoir d'appréciation, intégrée à la fonction de commandement et inhérente à la mission en cours.

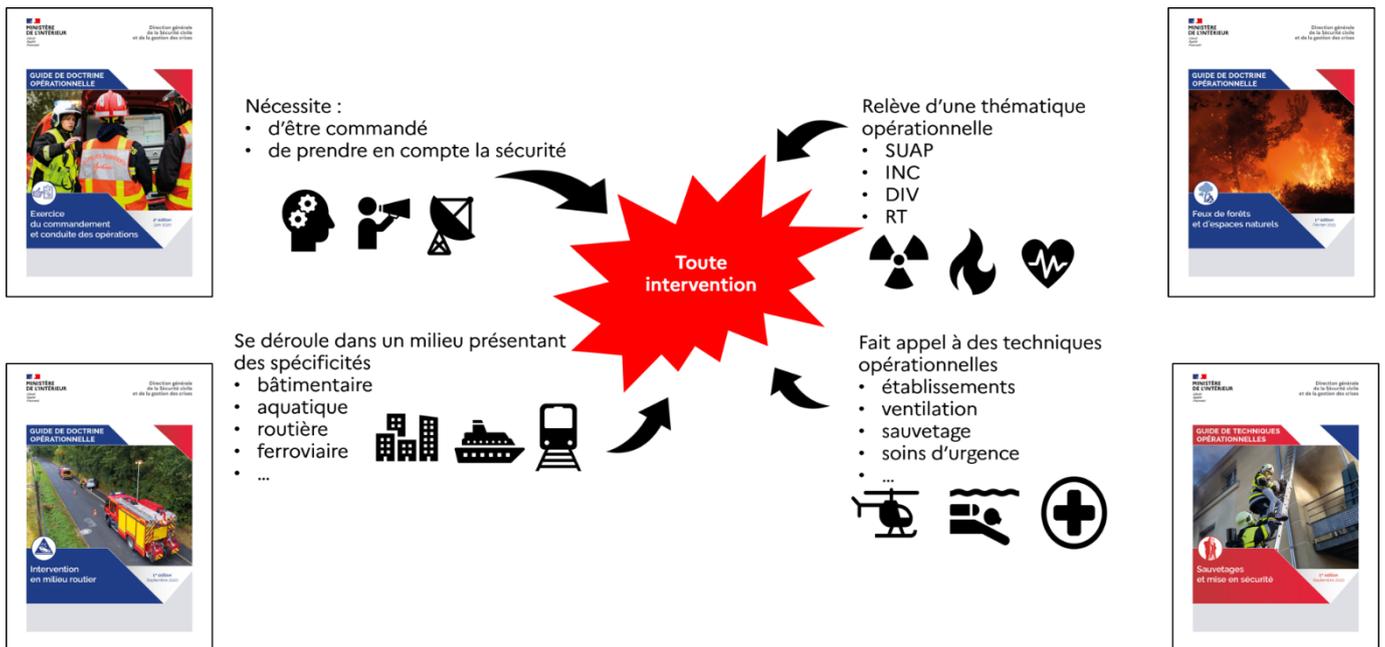
Le sapeur-pompier peut se trouver confronté à des problèmes qui ne sont pas abordés dans la doctrine ou ses déclinaisons locales.

Dans cette hypothèse, il fait appel à ses connaissances théoriques, à son bon sens et à son expérience.

La prudence doit guider ses initiatives. Le sapeur-pompier fait ce qu'il sait faire avec ce qu'il a.



La mise en œuvre de la doctrine requiert du discernement pour être adaptée aux impératifs et contraintes de chaque situation.



1.2. Une réponse adaptée à la situation

L'action des services de secours lors des opérations peut reposer sur des principes fondamentaux¹⁰, que l'on peut résumer sous la forme de trois items :

- la liberté d'action ;
- l'économie de moyens ;
- la concentration des efforts.

Pour résoudre une problématique, le commandant des opérations de secours va s'appuyer sur le corpus doctrinal et sa déclinaison locale.

De son observation et de l'analyse de la situation à laquelle il est confronté et des moyens, le commandant des opérations de secours définit :

- la balance « bénéfiques / risques » ;
- son idée de manœuvre (choix tactique) ;
- la ou les techniques à utiliser ;
- les outils dont il aura besoin.

¹⁰ Tirés des principes de la guerre, énoncés par le Maréchal Foch, voir références bibliographiques.

2. Un outil pour la construction de la réponse opérationnelle

La doctrine participe à la construction de la réponse opérationnelle élaborée par les services d'incendie et de secours.

Elle a pour objet de guider l'action, de proposer des outils d'aide à l'intervention et de faciliter la prise de décision des sapeurs-pompiers, sans imposer des méthodes strictes inenvisageables dans le domaine opérationnel.

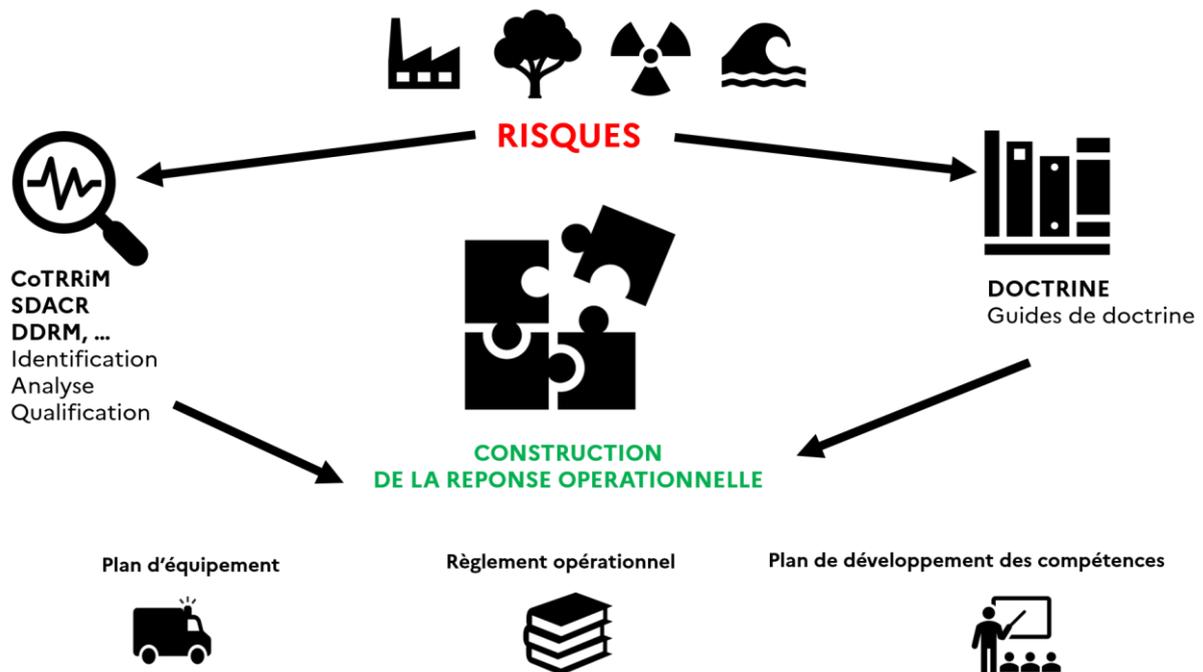


La doctrine nationale ne tient pas compte du contexte local des SIS et notamment leurs équipements opérationnels et leurs armements.

2.1. La construction de la réponse opérationnelle

Le service d'incendie et de secours construit sa réponse opérationnelle en s'appuyant notamment sur la doctrine, le schéma d'analyse et de couverture des risques et en lien avec les contrats territoriaux de réponses aux risques et aux effets des menaces.

La doctrine participe à la construction de certains documents structurants des services d'incendie et de secours que l'on peut résumer selon le schéma suivant :



Cette réponse résulte de l'adéquation entre les spécificités du territoire et les ressources humaines et matérielles du SIS.



La doctrine participe à la conception générale d'engagement des moyens opérationnels et dans certains cas elle peut fixer des procédures opérationnelles unifiées au niveau national (PGR, etc.).

La doctrine est un socle fondamental de la construction de la réponse opérationnelle des SIS.

2.2. Une déclinaison locale si nécessaire



© Jean-Claude Bernard – SDIS 89

Face à la profusion de la littérature éparse produite depuis près d'un quart de siècle, la déclinaison de la doctrine¹¹ au niveau local doit être considérée comme une opportunité pour le service d'incendie et de secours afin :

- d'apporter plus de lisibilité sur les règles opérationnelles ;
- d'uniformiser les documents (charte graphique, contenu...) ;
- de faciliter l'accès aux documents aux utilisateurs.

La doctrine peut s'appliquer de manière globale. Néanmoins, divers facteurs externes au service d'incendie et de secours peuvent être à l'origine de la déclinaison d'un guide de doctrine au niveau local et par exemple :

- l'émergence d'un nouveau risque ou d'une nouvelle menace sur le territoire (la création d'un champ éolien, la construction d'entrepôts de grand volume, etc.) ;
- un cadre opérationnel existant à actualiser (règlement opérationnel, notes de services, RIOFE) ;
- le développement de la pratique des partages d'expérience ;
- l'évolution des connaissances scientifiques et techniques ;
- l'évolution normative notamment dans le domaine des matériels et équipements.

Avant d'initier ces travaux, trois questions doivent être posées :

- en quoi le sujet mis en avant par le guide de doctrine doit être décliné sur le territoire ?

¹¹ Elle peut permettre de définir la hiérarchie des textes opérationnels pris en complément du règlement opérationnel arrêté par le préfet.

- quelle est la réponse actuelle face à ce sujet (état des lieux) ?
- quels impacts aura la prise en compte de ce sujet sur :
 - la réponse opérationnelle ;
 - la formation des personnels ;
 - les équipements ?

La déclinaison au niveau local doit coller aux enjeux de territoire identifiés lors de l'élaboration du SDACR, elle doit respecter l'esprit de la doctrine nationale et pour ce faire elle ne doit pas être dogmatique.

Elle doit permettre de concilier les exigences théoriques, la réalité des opérations de secours et les contraintes organisationnelles de chaque service d'incendie et de secours. En effet les enjeux peuvent être très différents en fonction des territoires, voire même au sein des territoires.

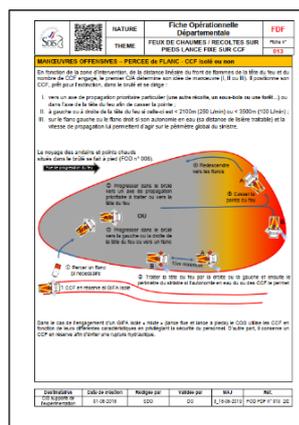
Dans cet esprit, les guides de doctrine opérationnelle permettent aux SIS de disposer :

- de connaissances générales sur l'environnement étudié ;
- des éléments sur la sécurité des intervenants ;
- d'éléments issus de bonnes pratiques pour la construction de la réponse opérationnelle.

2.3. L'appropriation des documents de doctrine

La diffusion des connaissances au plan local peut prendre différentes formes en fonction de l'organisation du corpus doctrinal du SIS. On peut retrouver par exemple :

- des notes de services, d'information opérationnelle précisant les éléments des GDO et GTO déclinés ou non au niveau local ;
- des notes de services, d'information opérationnelle précisant un point particulier pour compléter les consignes existantes ;
- le paramétrage du système de gestion opérationnelle ;
- des fiches de synthèses permettant une appropriation par fonction opérationnelle ;
- des guides de doctrine départementaux ;
-



Ces productions outre leur aspect opérationnel, vont servir dans l'apprentissage et les formations de maintien et de perfectionnement des acquis des personnels. Elles constituent un référentiel commun au SIS.

Une des particularités des guides de techniques opérationnelles édités par la DGSCGC, est qu'ils proposent un ensemble de techniques pouvant être mises à profit par le commandant des opérations de secours sur le terrain.

Le recollement de ces techniques est un état de l'art et des bonnes pratiques mises en œuvre dans les SIS à un instant donné. En ce sens, ils ne peuvent être applicables en l'état par le SIS.

Un exemple permettant de bien comprendre les enjeux de cette déclinaison est l'évolution qu'a connue la profession en matière de lutte contre l'incendie, notamment avec le changement possible des méthodes d'établissement de tuyaux.

Le GTO « établissements et techniques d'extinction » présente des effets à obtenir (ex : établissement d'une division d'alimentation ou d'attaque).



© Bastien Guerche – DGSCGC

Pour réaliser l'établissement de cette division, le SIS dispose de différentes méthodes :

- l'emploi de tuyaux en couronne = méthode historique
- l'emploi de tuyaux en écheveau et/ou pré connectés = méthodes issues de l'innovation et des retours d'expérience des SIS

Aussi, le SIS doit nécessairement décliner dans un document qui lui est propre, les techniques opérationnelles choisies au regard :

- des particularités de son territoire ;
- de ses équipements disponibles et de ceux qu'il a décidé d'acquérir (plan d'équipement)¹²;
- de ses ressources humaines et financières.

¹² Par exemple, un service d'incendie et de secours qui aura fait le choix de ne pas acquérir d'échelles à coulisse 3 plans, n'aura pas à intégrer dans ses documents ce matériel, ni enseigner sa mise en œuvre.

Enfin, les partages d'information opérationnelle produits par la DGSCGC ont vocation à synthétiser des éléments de connaissances.

Le SIS pourra compléter et contextualiser ces éléments pour son territoire, ou les utiliser dans le cadre de la formation permanente des personnels :

- manœuvre ;
- information par voie d'affichage ;
- consignes opérationnelles.

Afin de répondre à un besoin d'information rapide des personnels d'une problématique locale, le SIS peut également utiliser ce format de document.



3. La formation des personnels



© Djamel Ferrand – DGSCGC

Chaque SIS définit localement sa réponse opérationnelle et la formation afférente en fonction des choix stratégiques arrêtés par la gouvernance, traduits dans son plan de développement des compétences.

La DGSCGC détermine dans des référentiels nationaux d'activités et de compétences (RNAC), les compétences que les sapeurs-pompiers doivent détenir pour exercer leurs missions.

Elle fixe également les modalités de leur évaluation dans des référentiels nationaux d'évaluation (RNE).

Les organismes de formation organisent et dispensent la formation des sapeurs-pompiers dans les conditions fixées par les référentiels nationaux précités qu'ils déclinent en référentiels internes d'organisation de la formation (RIOF) et en référentiels internes d'évaluation (RIE) afin de structurer les parcours de formation pour atteindre les objectifs fixés.

Ces documents peuvent être combinés en référentiels internes d'organisation de la formation et d'évaluation (RIOFE).

4. Le choix des équipements

Les guides de doctrine et de techniques n'ont pas vocation à préconiser des matériels ou des équipements, mais des objectifs à atteindre et/ou des techniques à réaliser.



Les photographies et les schémas utilisés dans les documents de doctrine n'ont pas vocation à imposer ou recommander aux services d'incendie de secours, les matériels et équipements qui peuvent y être représentés.

A ce titre, le SIS s'appuie dans la construction de sa réponse opérationnelle sur une analyse du besoin, à la fois d'un point de vue normatif en ce qui concerne les matériels et les équipements mais également sur l'avis des utilisateurs pour leur mise en œuvre.

Cette analyse peut permettre d'uniformiser les matériels afin de standardiser les inventaires des engins, en limitant les options inutiles.

Dans le cadre de ses acquisitions et de la rédaction de ses cahiers des charges, le SIS peut s'appuyer sur les référentiels du label de sécurité civile, qui facilite la mutualisation et/ou la massification des achats, la gestion du cycle de vie du produit et contribue à la maîtrise des coûts de possession.

Le respect des règles de santé, sécurité, qualité de vie en service au cours de l'utilisation et la mise en œuvre des matériels et EPI sont essentielles.

Elles peuvent être accompagnées de divers supports tels que le « mémo de mes EPI », ou les modes d'emplois métiers spécifiques adaptés aux SIS et à chaque équipement en service.



5. Une cartographie de la documentation adossée à une bibliothèque

Afin de rendre facile l'utilisation du corpus doctrinal et documentaire pour l'ensemble des personnels d'un SIS, il est primordial, dans un premier temps, de catégoriser la documentation. Ce point zéro permet de poser les règles de gestion documentaire appropriées au SIS.

Dans un second temps, une structuration de la gestion documentaire permet à la fois de maîtriser la documentation créée et actualisée en interne mais également, prendre en compte les productions externes (guides de doctrine, bibliothèque de pratiques, etc.).

Une cartographie de la documentation permet d'offrir cette visibilité sur la documentation existante au sein du SIS, et d'assurer une continuité bibliographique dans les productions.

Cette cartographie est un préalable à la création d'une bibliothèque. Une bibliothèque (du grec ancien biblio, « livre » ; thêkê, « dépôt ») est le lieu où est conservée et lue une collection organisée de livres.

Pour le service d'incendie et de secours, une bibliothèque physique ou dématérialisée peut renfermer de nombreux documents généralistes et dédiés à savoir :

- les codes (CGCT ; CSI, code de la défense, etc.) et les textes réglementaires ;
- les normes ;
- le règlement d'instruction et de manœuvre ;
- le règlement de sécurité ERP ;
- les guides nationaux de référence ;
- les guides du dispositif ORSEC ;
- les ordres d'opérations nationaux, zonaux, départementaux ;
- les vadémécums ;
- les mémentos ;
- les bibliothèques des bonnes pratiques ;
- les notes d'informations opérationnelles ;
- les guides de doctrine et de techniques opérationnelles ;
- les partages d'information opérationnelle ;
- les référentiels nationaux activités compétences ;
- les référentiels techniques matériels et vêtements de sapeurs-pompiers ;
- les flashes infos sécurité ;
- les partages information accidents en service ;
- **les productions départementales ;**
- etc.

ANNEXE A – Abréviations utilisées dans ce vadémécum

ARI : appareil respiratoire isolant
BDFE : bureau de la doctrine, de la formation et des équipements
BOMSI : bureau de l'organisation des missions des services d'incendie et de secours
BSPP : Brigade de sapeurs-pompiers de Paris
CGCT : code général des collectivités territoriales
CNFPT : centre national de la fonction publique territoriale
COGIC : centre opérationnel de gestion interministérielle des crises
COS : commandant des opérations de secours
CSI : code de la sécurité intérieure
DGSCGC : direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises
DSP : direction des sapeurs-pompiers
EcASC : école d'application de la sécurité civile
EF /EGE : explosion de fumée / embrasement généralisé éclair
EMIZ : état-major interministériel de zone
ENSOSP : école nationale supérieure des officiers de sapeurs-pompiers
EPI : équipement de protection individuelle
ERP : établissement recevant du public
GDO : guide de doctrine opérationnelle
GNR : guide national de référence
GPLc : gaz de pétrole liquéfié carburant
GRIMP : groupe de reconnaissance et d'intervention en milieux périlleux
GTO : guide de techniques opérationnelles
IGSC : inspection générale de la sécurité civile
LSPCC : lot de sauvetage et de protection contre les chutes
NIO : note d'information opérationnelle
ORSEC : organisation de la réponse de sécurité civile
PEX : partage d'expérience
PGR : procédure gaz renforcée
PIO : Partage d'information opérationnelle
PNRS : portail national des ressources et des savoirs
RETEX : retour d'expérience
RIE : référentiel interne d'évaluation
RIM : règlement d'instruction et de manœuvre
RIOF : règlement interne d'organisation de la formation
RIOFE : règlement interne d'organisation de la formation et de l'évaluation
RNAC : référentiel national d'activités et de compétences
RNE : référentiel national d'évaluation
SDACR : schéma d'analyse et de couverture des risques
SDDRH : sous-direction de la doctrine et des ressources humaines
SDIS : service départemental d'incendie et de secours
SIS : service d'incendie et de secours
SSQVS : santé, sécurité et qualité de vie en service
VL : véhicule léger

ANNEXE B– Plan des guides de doctrine

- **GUIDES DE DOCTRINE GENERAUX**

Chapitre 1 – Connaissances générales

Chapitre 2 – Avant l’opération

Chapitre 3 – Pendant l’opération

Chapitre 4 – Après l’opération

Annexe A – Abréviations utilisées dans ce guide

Annexe X – Relative aux sujets si nécessaire

Annexe XX – Documents abrogés

Annexe XXX – Références bibliographiques



• GUIDES DE DOCTRINE SPECIFIQUES

Chapitre 1 – Connaissances générales

1. L'environnement
2. Les caractéristiques¹³
3. Les acteurs

Chapitre 2 – Les dangers et les risques

Chapitre 3 – La sécurité des intervenants

Chapitre 4 – La construction de la réponse opérationnelle

1. Les situations envisageables
2. Les documents opérationnels
3. La réponse opérationnelle
4. L'organisation et l'emploi des spécialistes¹⁴
 - 4.1. Le champs d'application
 - 4.2. Les emplois de spécialités
 - 4.3. Les conditions d'exercice de la spécialité
 - 4.4. Les référents de la spécialité
5. La prise d'appel et l'engagement des secours
 - 5.1. Les éléments à recueillir
 - 5.2. Les éléments spécifiques au sujet traité
 - 5.3. Les conseils au requérant
 - 5.4. L'engagement des secours

Chapitre 5 – La conduite des opérations

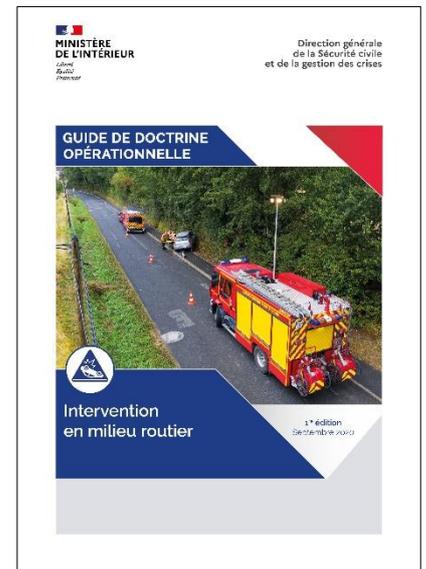
1. Le zonage opérationnel
2. Les principes opérationnels (s'ils existent)
3. Les opérations sont détaillées en fonction de la thématique traitée (lutte contre l'incendie, fuite, etc.)
4. Le secours d'urgence à personne

Annexe A – Abréviations utilisées dans ce guide

Annexe X – Relative aux sujets si nécessaire

Annexe XX – Documents abrogés

Annexe XXX – Références bibliographiques



¹³ Connaissances nécessaires pour la compréhension du sujet traité décliné en autant de paragraphe que nécessaire.

¹⁴ Si le recours à une ou plusieurs équipes spécialisées est nécessaire.

- **GUIDES DE TECHNIQUES OPERATIONNELLES**

Chapitre 1 – Les matériels

Chapitre 2 – Les techniques individuelles¹⁵

Chapitres 3 - Les techniques opérationnelles collectives

Chapitres X - Les techniques liées au milieu « ... »

Chapitre XX – Les techniques spécifiques

Annexe A – Abréviations utilisées dans ce guide

Annexe X – Relative aux sujets si nécessaire

Annexe XX – Documents abrogés

Annexe XXX – Références bibliographiques



¹⁵ Ces chapitres sont déclinés ou non en fonction de la thématique traitée.

ANNEXE C – Architecture du corpus doctrinal¹⁶

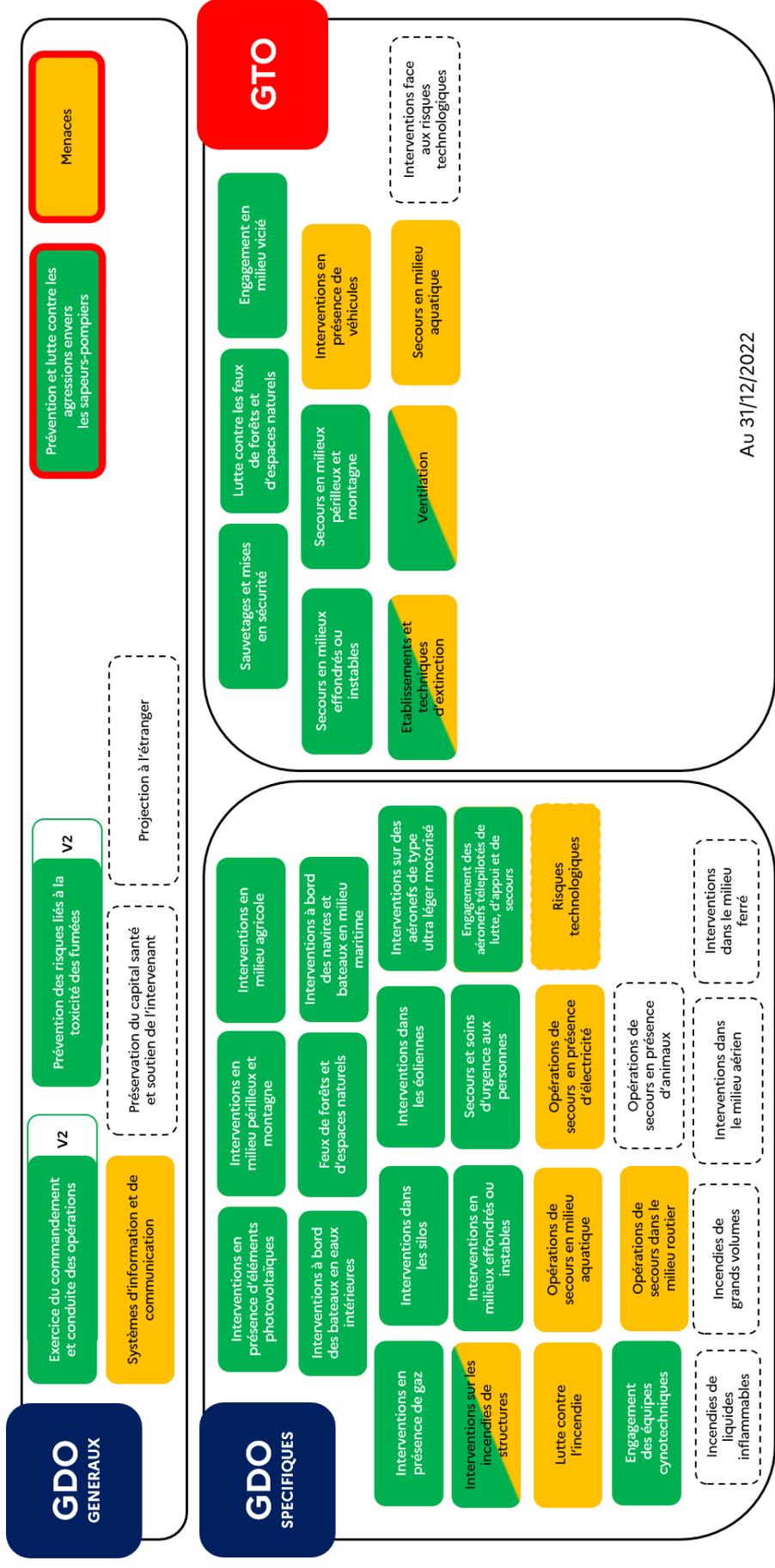
Code couleur	Type de document
	Document diffusé
	Document en cours de rédaction
	Document en cours de révision
	Document en projet
	Document classifié, téléchargeable sur des réseaux protégés
	Document diffusé – version mise à jour

¹⁶ Ce tableau est mis à jour en fonction de l'avancée des travaux et publié sur le site du ministère de l'Intérieur.



ARCHITECTURE DU CORPUS DOCTRINAL

Direction générale de la Sécurité civile et de la gestion des crises



ANNEXE D – Références bibliographiques¹⁷

Règlement d’instruction et de manœuvre à l’usage des sapeurs-pompier communaux – 4^{ème} édition

Collectif

France-sélection (1978, 1358 pages, France, français)

Des principes de la guerre

Maréchal Ferdinand Foch

Economica (2007, 320 pages, France, français)

Penser les guerres nouvelles : la doctrine militaire en questions

Pascal Vennesson

Pouvoirs n° 125

Le Seuil (2008, page 81 à 92, France, français)

La doctrine. Pourquoi ? Comment ?

Collectif sous la direction du colonel. Philippe Roman-Amat

Centre interarmées de concepts, de doctrines et d’expérimentations (2014, 42 pages, France, français)

Doctrine applicable aux sapeurs-pompier

Colonel François Gros

DGSCGC (2018, 7 pages, France, français)

Qu'est-ce que la doctrine ?

Colonel Nicolas Auboin

Revue de la doctrine des forces terrestres (2019, 3 pages, France, français)

Peut-on innover en matière de doctrine ?

Colonel Sébastien de Peyret

Revue de la doctrine des forces terrestres (2019, 6 pages, France, français)

¹⁷ Titre. Auteur(s). Editeur (Année de parution, nombre de pages, pays, langue)

VADÉMÉCUM

► Doctrine à l'usage des services d'incendie et de secours



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DES OUTRE-MER



**DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SÉCURITÉ CIVILE
ET DE LA GESTION DES CRISES**

Direction des sapeurs-pompiers

**Sous-direction de la doctrine
et des ressources humaines**

**Bureau de la doctrine, de la formation
et des équipements**

DGSCGC/Cabinet/Communication
Photos : Djamel Ferrand/Sécurité civile
Graphisme : Bruno Lemaître/Sécurité civile

Janvier 2023

ISBN 978-2-11-167685-5